



No. 16

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE
LE JEUDI, 25 MARS 1965.

Signature d'un accord entre le Canada et les Etats-Unis
au sujet des réclamations relatives au barrage Gut

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, et l'ambassadeur des Etats-Unis au Canada, M. W. Walton Butterworth, ont signé aujourd'hui un accord entre le gouvernement canadien et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique instituant un tribunal international d'arbitrage pour le règlement des réclamations relatives au barrage Gut. (Ci-joint le texte de cet accord.)

Ces réclamations remontent à 1951 et 1952. Les eaux du lac Ontario atteignirent à cette époque des niveaux exceptionnellement élevés. Des résidents des Etats-Unis possédant des biens-fonds sur la rive sud du lac Ontario et du Saint-Laurent attribuèrent l'élévation des niveaux de l'eau, totalement ou partiellement, à la construction par le gouvernement canadien d'un petit ouvrage d'amélioration de la navigation appelé "barrage Gut", dans la section internationale du fleuve.

Cet ouvrage avait été construit au début du siècle à la suite d'arrangements conclus entre les gouvernements des deux pays. Le "barrage Gut" a été démoli en 1953 en fonction de l'aménagement de la Voie maritime.